

République Française
Département
Loiret
SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville
Séance du 11 juin 2021

L' an deux mil vingt et un, le 11 juin à 18 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Bernadette DORAT, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE ; Mme LAROYE Aurélie, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mmes QUEBRIAC Marie (suppléante) et PANNEKOUCKE Maria, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, Madame Adeline PERON, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE.

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 6

Mesdames Christine PETIT et Magali ROLLET, suppléantes, assistent à la séance.

Date de la convocation : 28/05/2021

Le compte-rendu de la séance du 05 mars 2021, transmis à l'ensemble des déléguées, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Tarif ticket de cantine 2021/2022

Le décret n° 2006-753 du 29.06.2006 ayant mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement du public, le bureau du SIRIS, depuis quelques années, décide d'appliquer une hausse équivalente à l'indice du prix à la consommation sur un an.

Ainsi, après délibération, et après avoir pris connaissance des résultats de l'I.N.S.E.E. d'Avril 2021 selon lesquels l'indice du prix à la consommation, sur un an, augmente de 1.2% (hors tabac), le bureau du SIRIS décide de fixer le prix du ticket à 3.60 € pour l'année 2021/2022.

Les tickets de cantine seront en vente dans les mairies d'Autruy sur Juine et de Charmont en Beauce à compter du 26 Août 2021.

Tarif de la séance de garderie 2021/2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Vu le budget du SIRIS,

Vu la délibération n°2016-20 fixant le prix de la séance de garderie matin / soir à 2 euros au 01^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il n'y a pas eu de révision des tarifs depuis 2017,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de porter à 2.20 €uros le tarif de la séance de garderie le matin pour la rentrée 2021/2022
- de porter à 2.20 €uros le tarif de la séance de garderie le soir (17h15 - 18h30) pour la rentrée 2021/2022

Les tickets de garderie seront en vente dans les mairies d'Autruy sur Juine et Charmont en Beauce à compter du 26 Août 2021.

Changement du photocopieur du secrétariat

La Présidente indique au conseil que le photocopieur du secrétariat est cassé et non réparable. Plusieurs devis ont été demandés :

- KONICA propose une location pour 20.77 euros/mois pendant 5 ans avec retour du matériel au bout des 5 ans,
- ECOBUROTIC propose une location pour 33 euros/mois pendant 5 ans, le matériel est gardé à terme,
- PROMOSOFT INFORMATIQUE propose un achat pour 721.76 euros, ce qui ramène le coût mensuel à 12.03 euros sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- opte pour un achat
- retient la proposition de PROMOSOFT INFORMATIQUE pour un montant HT de 721.76 euros
- laisse le soin à la Présidente de passer commande et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Frais d'écolage au SIVOM de Sermaises

La Présidente rappelle au conseil qu'une enfant du SIVOM de Sermaises est scolarisée sur le SIRIS pour raison médicale depuis septembre 2020.

L'enfant restera scolarisée sur le SIRIS pour l'année 2021/2022, il y a donc lieu de renouveler les frais d'écolage.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte le renouvellement des frais d'écolage avec le SIVOM de Sermaises,
- Maintient à 506 euros les frais d'écolage pour l'année 2021/2022
- décide que la participation sera demandée au SIVOM de Sermaises en juin 2022.

Affaires diverses

Demande de stage

Une demande de stage à l'école maternelle a été reçue, pour 2 semaines en septembre 2021. Une réponse favorable sera faite à cette demande.

Information sur demande de dérogation

Une famille qui a pour projet l'achat d'une maison à Autruy a demandé des informations en vue de laisser leurs enfants scolarisés à Angerville.

Il leur a été répondu qu'aucune demande de dérogation ne serait acceptée, compte-tenu que le SIRIS dispose de tous les services nécessaires (cantine, car, garderie) et que les dérogations ont un coût pour le SIRIS et menacent nos écoles de fermeture.

Calculatrices

Les calculatrices viennent d'être achetées pour les 11 CM2 qui partiront en 6^{ème}. Madame CORBEAU sera contactée pour organiser la remise.

Devis Plomberie

La Présidente présente au conseil un devis relatif à la fourniture et pose de deux ballons d'eau chaude et mitigeurs thermostatiques (chaufferie et toilettes). Le montant du devis s'élève à 4582.47 euros TTC. Un second devis sera demandé pour comparaison.

Fuite urinoirs école maternelle

La Présidente informe le conseil qu'une fuite a été détectée aux urinoirs de l'école maternelle, ce qui a provoqué des infiltrations dans la cave. Une déclaration a été faite à l'assurance ; un devis de réparation sera demandé.

Travaux écoles

Le placard de l'école de Charmont sera posé le 9 juillet ; la date d'intervention du peintre pour la salle de motricité n'est pas encore connue.

Lave-vaisselle cantine de Charmont-en-Beauce

La Présidente indique au conseil que le lave-vaisselle de Charmont, acheté neuf en octobre 2020, a déjà été en panne plusieurs fois. Les interventions ont toutes été prises en charge par AXIMA ; toutefois, un courrier a été fait pour demander le changement du lave-vaisselle.

Le fournisseur a pour le moment refusé le changement, mais nous a accordé un délai de garantie d'un an supplémentaire (soit jusqu'en septembre 2022) ; il a été convenu que si de nouvelles pannes venaient à se produire, un échange serait réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.